

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION SIMPLIFIÉ

**Ce document est réservé aux demandes de fonctionnement
d'un montant maximal de 1 000 €**

- pour l'année civile 2017
- pour l'année scolaire 2016/2017

Nom de l'association :

.....
.....

Service des Subventions

Hôtel Pams • 18 rue Émile Zola • Tél. 04 68 66 35 70 • Fax : 04 68 62 37 78

subventions@mairie-perpignan.com

Adresse du courrier : Service des Subventions • Hôtel de Ville • Place de la Loge • BP 20931 • 66931 Perpignan Cedex



DOSSIER COMPLET

1. La demande

- Demande de subvention de fonctionnement global (**B**)
- Lettre adressée au maire
- Budget prévisionnel global (**C**)

2. Le bilan de l'association

• au niveau de l'activité :

- Bilan d'activités menées lors de l'exercice précédent (**D**)

• au niveau financier :

- Compte de résultat N -1 (**E**)

3. Les pièces administratives

• document à remplir :

- Fiche signalétique (**A**)
- Déclaration sur l'honneur (**F**)
- Attestation (**G**)

• document à fournir chaque année :

- Compte-rendu et / ou procès-verbal de l'assemblée générale annuelle la plus récente
- RIB
- Arrêté bancaire :
 - au 31 décembre 2016

ou

- à la date de clôture de l'exercice

• document à fournir uniquement en cas de première demande ou de modification :

- Certificat de déclaration en préfecture le plus récent (uniquement si changement depuis l'année précédente)
- Copie du JO de création de l'association (uniquement si première demande ou modification)
- Statuts de l'association à jour (uniquement si première demande ou modification)

NOTICE EXPLICATIVE

Le présent document est un guide destiné à vous aider à comprendre et remplir plus aisément votre dossier de demande de subvention auprès de la Ville de Perpignan.

Hôtel de Ville

B.P. 20931
66931 Perpignan Cedex
Tél. 04 68 66 30 66

Service des Subventions

Tél. 04 68 66 34 67 / 35 70
Fax : 04 68 62 37 78
subventions@mairie-perpignan.com

**En cas de difficultés, n'hésitez pas à contacter
le service des Subventions
au 04 68 66 34 67 ou 04 68 66 35 70.**

1/ Octroi de la subvention

Elle est accordée par le conseil municipal de la Ville de Perpignan, statuant en assemblée. Elle est versée selon le principe de *l'intuitu personae*, c'est-à-dire directement à l'association qui en a fait la demande, qui doit en être la bénéficiaire légale. Elle ne peut être redistribuée pour tout ou partie et doit être utilisée pour concourir à l'objet validé par le conseil municipal. Une subvention n'est pas reconduite automatiquement d'une année sur l'autre, elle est subordonnée à une demande préalable, par le biais du présent dossier. D'une manière générale, le conseil municipal est seul habilité à prendre la décision d'un éventuel octroi.

2/ Quelques informations pour bien remplir le dossier :

• les pièces comptables :

- **le budget prévisionnel** (documents **C** et/ou **E**) : si vous disposez déjà d'un document respectant la nomenclature du plan comptable associatif, vous pouvez le fournir en lieu et place de remplir les documents du dossier, à condition qu'il soit **précis, sincère et équilibré**.

- **Le compte de résultat** : idem que pour le budget prévisionnel, sauf pour l'obligation d'équilibre. **S'il s'agit d'un document établi par un expert-comptable ou un commissaire aux comptes, il doit être obligatoirement signé.**

• **le bilan d'activités de l'association** pour l'année civile ou scolaire précédente (document **D**) : il est possible, soit de remplir le document joint, soit de fournir à la place un bilan d'activités complet de l'association pour l'exercice écoulé.

• l'arrêté bancaire :

il s'agit du relevé du compte de l'association à la fin du dernier mois d'exercice comptable de l'année précédente (souvent le 31 décembre). **Si l'association dispose de plusieurs comptes, elle devra fournir ce(s) document(s) pour l'ensemble de ses comptes.**

• n° Siret : (document **F**) :

si votre association ne possède pas de N° Siret, vous pouvez l'obtenir en le demandant par courrier adressé à : **INSEE Midi-Pyrénées, 36 rue des 36 Ponts, BP 94217, 31054 Toulouse Cedex 4**. Votre demande doit être accompagnée d'une copie des statuts de votre association, ainsi qu'une copie de l'extrait paru au *Journal officiel*.

• le récépissé de déclaration en préfecture :

il convient de fournir le récépissé le plus récent obtenu par l'association. Toute modification intervenant dans votre association (par exemple changement de siège social, modification(s) des statuts, composition du bureau ou du conseil d'administration...) doit être déclarée en Préfecture, auprès du Bureau des associations, qui délivre, en échange, le récépissé portant sur la ou les modifications. Tout récépissé nouveau doit être transmis au service des subventions.

• validité et importance des éléments présentés :

les éléments contenus dans le dossier doivent être sincères. Leur contenu engage la responsabilité des dirigeants de l'association. Tout mensonge ou omission volontaire est susceptible de constituer un délit de faux en écriture.

Nota : aucun dossier présenté de manière rétroactive ne pourra être pris en compte.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DEMANDES POSSIBLES

RÉFÉRENCE DE LA PIÈCE DU DOSSIER	INTITULÉ OU TYPE DU DOCUMENT	DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT D'UN MONTANT INFÉRIEUR OU ÉGAL À 1 000 €	
		Colonne 1	Colonne 2
		Pas de demande déposée en 2016	Demande déposée en 2016
A	Fiche signalétique.	Oui	Oui
B	Demande de subvention de fonctionnement.	Oui	Oui
C	Budget prévisionnel de l'association.	Oui	Oui
D	Bilan d'activités de l'année précédente.	Oui	Oui
E	Compte de résultat de l'exercice précédent (année N- 1).	Oui	Oui
F	Déclaration sur l'honneur.	Oui	Oui
G	Attestation.	Oui	Oui
P.J. 1	Le compte-rendu et/ou le procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle.	Oui	Oui
P.J. 2	Le certificat de déclaration en préfecture le plus récent de l'association.	Oui	Oui, en cas de changement depuis la transmission du dossier 2016.
P.J. 3	La copie du <i>Journal officiel</i> de création de l'association.	Oui	Non
P.J. 4	Les statuts régulièrement déclarés , en un seul exemplaire.	Oui	Oui, en cas de changement depuis la transmission du dossier 2016.
P.J. 5	Si le présent dossier n'est pas signé par le président de l'association, le pouvoir donné par ce dernier au signataire (lettre).	Oui	Oui
P.J. 6	Un relevé d'identité bancaire , portant une adresse correspondante à celle du n° SIRET.	Oui	Oui, en cas de changement depuis la transmission du dossier 2016.
P.J. 7	L'arrêté bancaire en fin d'exercice précédent (ex : 31 décembre), pour chacun de vos comptes.	Oui	Oui
P.J. 8	La lettre de demande de subvention adressée à Monsieur le maire de Perpignan.	Oui	Oui



Cette fiche est destinée à faciliter les relations avec l'Administration. Vous y présentez les éléments d'identification de votre association. Afin de pouvoir vous contacter rapidement si nécessaire, merci de bien vouloir nous communiquer vos coordonnées téléphoniques.

Hôtel de Ville

B.P. 20931
66931 Perpignan Cedex
Tél. 04 68 66 30 66

Service des Subventions

Tél. 04 68 66 34 67 / 35 70
Fax : 04 68 62 37 78
subventions@mairie-perpignan.com

Nom complet de l'association (conformément au libellé utilisé dans les statuts) :

.....
.....

Adresse siège social :

.....
.....

Code postal : Ville :

Adresse postale (si différente du siège social) :

.....
.....

Internet

Présentation des membres du bureau de l'association

Président(e) :

Adresse :

.....
.....

Ville et code postal :

Ⓞ e-mail

Trésorier(e) :

Adresse :

.....
.....

Ville et code postal :

Ⓞ e-mail

Secrétaire :

Adresse :

.....
.....

Ville et code postal :

Ⓞ e-mail

Si ce n'est pas le président, identification du représentant légal habilité à signer la demande :

(merci de nous joindre un document accordant cette habilitation).

Votre association est-elle ? (1)

nationale régionale départementale locale

Union, Fédération ou réseau auquel est affiliée votre association (indiquer le nom complet, pas de sigle) :

Renseignements concernant les ressources humaines

Nombre de bénévoles	
Nombre de salariés	

(1) Cochez la case correspondante.



**DEMANDE DE SUBVENTION
DE FONCTIONNEMENT
(1 000 € OU MOINS)**

Hôtel de Ville

B.P. 20931
66931 Perpignan Cedex
Tél. 04 68 66 30 66

Service des Subventions

Tél. 04 68 66 34 67 / 35 70
Fax : 04 68 62 37 78
subventions@mairie-perpignan.com

M.....

agissant en tant que représentant légal de l'association dénommée :

Nom de l'association :

.....
.....

**sollicite de la Ville de Perpignan l'octroi d'une subvention de fonctionnement au
titre de l'année 2017 pour un montant de :**

.....

(en lettres)

..... EUROS.

(en chiffres)

PRÉSENTATION DU PROJET GLOBAL DE VOTRE ASSOCIATION

Calendrier de votre association ⁽¹⁾

du 20 au 20

Localisation précise de l'association (ville(s), quartier(s), itinérant) :

.....
.....

Votre demande est-elle ? ⁽¹⁾

- une première demande
 un renouvellement de demande

(1) Cocher la case correspondante.

Quels sont les objectifs que vous poursuivez au sein de votre association ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Quel est le public bénéficiaire de votre projet ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Actions prévues dans le cadre du projet de votre association :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

(en complément, vous pouvez rajouter certains documents qui nous permettront de mieux connaître vos activités et vos projets).



BUDGET PRÉVISIONNEL 2017 (OU SAISON 2016-2017) DE L'ASSOCIATION

L'année budgétaire commence le 20..... et se termine le 20.....

Le budget doit être **détaillé** (faire apparaître les différentes charges et différents produits), **équilibré** (le total des charges doit être égal au total des produits), **signé** (par le responsable légal, **en original**).

DÉPENSES	MONTANT EN EUROS	RECETTES	MONTANT EN EUROS
60 - Achats		70 - Ressources propres	
		Prestations de service	
Achats non stockés de matières fournitures		Locations diverses	
Eau et énergie (gaz ou électricité)		Produits des activités annexes	
Fourniture d'entretien et de bureau		Vente de marchandises	
Autres fournitures		Autres (à préciser)	
61 - Services extérieurs		74 - Subventions d'exploitation	
Sous-traitance générale		État : précisez le(s) ministère(s) ou les directions sollicités(es) (ex : DDCS)	
Frais de locations			
Entretien et réparations			
Assurances			
Documentation / Études			
Divers (à préciser)			
62 - Autres services extérieurs		Région Occitanie / Pyrénées Méditerranée	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Conseil départemental des P.-O.	
Publicité, publications		Dotation cantonale	
Transport d'activités et d'animations		PMM (Perpignan Méditerranée Métropole)	
Missions et réceptions			
Frais postaux et de télécommunication		Ville de Perpignan Subventions de droit commun	
Services bancaires			
Divers (à préciser)		Contrat de ville Perpignan	
63 - Impôts et taxes		Autres communes	
Impôts et taxes sur rémunérations		Organismes sociaux	
Autres impôts et taxes		Caisse d'allocations familiales	
64 - Charges du personnel		Fonds européens	
Rémunération du personnel (salaires bruts)		Emplois aidés	
Charges sociales		Autres recettes (préciser)	
Autres charges de personnel		75 - Autres produits de gestion courante	
65 - Autres charges de gestion courante		Adhésions et cotisations	
Frais d'activités		Autres (préciser)	
Organisation de manifestations / congrès / colloques			
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotation aux amortissements		78 - Reprise sur amortissement	
69 - Impôt sur les bénéfices		79 - Transfert de charges	
TOTAL DES DÉPENSES PRÉVISIONNELLES		TOTAL DES RECETTES PRÉVISIONNELLES	
86 - Emploi des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Dons en nature	
Mise à disposition gratuite des biens et prestations		Prestations en nature	
Personnels bénévoles		Bénévolat	
TOTAL DES DÉPENSES		TOTAL DES RECETTES	

Ce budget comprend l'ensemble des demandes de subventions introduites auprès des autres financeurs publics. Il a été approuvé par les instances statutaires de l'association.



**BILAN D'ACTIVITÉS
MENÉES LORS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT**

Activités de l'association durant l'année 2016

Hôtel de Ville
B.P. 20931
66931 Perpignan Cedex
Tél. 04 68 66 30 66

Nom de l'association :

Service des Subventions
Tél. 04 68 66 34 67 / 35 70
Fax : 04 68 62 37 78
subventions@mairie-perpignan.com

Description des actions réalisées en 2016 :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Résultats obtenus

Public effectivement touché (rappeler le public initialement ciblé) :

.....

.....

.....

.....

.....

Résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Difficultés rencontrées et financements sollicités mais non obtenus (préciser les raisons) : ..

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Vous pouvez, au lieu de remplir cette page, nous transmettre le bilan d'activités de votre association.



COMPTES DE RÉSULTAT DÉFINITIF DE L'ASSOCIATION

 année 2016 saison 2015-2016 ⁽¹⁾

CHARGES	RÉSULTAT DÉFINITIF	PRODUITS	RÉSULTAT DÉFINITIF
60 - Achats		70 - Ressources propres	
		Prestations de service	
Achats non stockés de matières fournitures		Locations diverses	
Eau et énergie (gaz ou électricité)		Produits des activités annexes	
Fourniture d'entretien et de bureau		Vente de marchandises	
Autres fournitures		Autres (à préciser)	
61 - Services extérieurs		74 - Subventions d'exploitation	
Sous-traitance générale		État : précisez le(s) ministère(s) ou les directions sollicités(es) (ex : DDCS)	
Frais de locations			
Entretien et réparations			
Assurances			
Documentation / Études			
Divers (à préciser)			
62 - Autres services extérieurs		Région Occitanie / Pyrénées Méditerranée	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Conseil départemental des P.-O.	
Publicité, publications		Dotations cantonales	
Transport d'activités et d'animations		PMM (Perpignan Méditerranée Métropole)	
Missions et réceptions			
Frais postaux et de télécommunication		Ville de Perpignan Subventions de droit commun	
Services bancaires			
Divers (à préciser)		Contrat de ville Perpignan	
63 - Impôts et taxes		Autres communes	
Impôts et taxes sur rémunérations		Organismes sociaux	
Autres impôts et taxes		Caisse d'allocations familiales	
64 - Charges du personnel		Fonds européens	
Rémunération du personnel (salaires bruts)		Emplois aidés	
Charges sociales		Autres recettes (préciser)	
Autres charges de personnel		75 - Autres produits de gestion courante	
65 - Autres charges de gestion courante		Adhésions et cotisations	
Frais d'activités		Autres (préciser)	
Organisation de manifestations / congrès / colloques			
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotation aux amortissements		78 - Reprise sur amortissement	
69 - Impôt sur les bénéfices		79 - Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	

Soit un excédent d'exploitation de €

Soit un déficit d'exploitation de €

(1) Cocher la case correspondante.



DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Hôtel de Ville

B.P. 20931
 66931 Perpignan Cedex
 Tél. 04 68 66 30 66

Service des Subventions

Tél. 04 68 66 34 67 / 35 70
 Fax : 04 68 62 37 78
 subventions@mairie-perpignan.com

Je soussigné
 agissant en qualité de
 de l'association

déclare sur l'honneur⁽¹⁾ exactes et sincères l'ensemble des informations et documents transmis dans le présent dossier de demande de subvention (y compris les éléments figurant dans cette attestation et la fiche signalétique ci-jointe). Je reconnais avoir pris connaissance des informations contenues dans la fiche explicative (cf. Notice explicative).

- Mon association existe officiellement depuis l'année (JO du) ;
- elle est **toujours** en activité ; elle est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants ;
- elle compte adhérents à jour de cotisation en fin d'exercice précédent ; le montant de cette cotisation a été fixé à € pour l'année.
- L'association procède à une assemblée générale annuelle. La dernière s'est tenue le
- La dernière modification à ce jour date du et a été déclarée en préfecture de manière officielle (récépissé du transmis à la mairie).
- L'association possède un numéro de Siret : n°
- L'association dispose de compte(s) et livret(s) bancaire(s) ou postal(aux), dont les arrêtés ont tous été transmis avec le présent dossier.

La présente demande porte sur le projet suivant :

.....

Pour un montant de € soit %
 du budget global de €

Le compte de résultat de mon association pour l'exercice écoulé s'élève à :
 Total dépenses € ; Total recettes €
 soit un résultat d'exploitation de €

**Merci de remplir cette ligne même si vous ne disposez que d'un compte.
 Indiquer le numéro de compte sur lequel vous souhaitez le paiement de la subvention :**

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB/RIP
— — — — —	— — — — —	— — — — — — — — — —	— —

• L'association, durant l'exercice écoulé, a été soutenue par la Ville de Perpignan autrement que par le biais de subventions (ou en complément) (loi ATR du 6 février 1992).
 Ce soutien a concerné :

- la mise à disposition de locaux :
 type de local :
 fréquence d'utilisation :
 loyer éventuel payé : par mois par an.

- autres aides fournies par la Ville l'an dernier (préciser le type et la fréquence) :

Fait à le

Signature du président ou du représentant légal
 (et cachet de l'association)

(1) Attention : toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal. Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.



ATTESTATION

Par application du règlement (CE) n° 1407/2013 de la commission du 18 décembre 2013, concernant l'application des articles 107 et 108 du traité aux aides de minimis,

je soussigné(e)
agissant en qualité de
de l'association

atteste que (1) :

l'association **n'a pas bénéficié** d'un montant total d'aides publiques spécifiques supérieur à **200 000 euros sur les trois derniers exercices** * ;

l'association **a bénéficié** d'un montant total d'aides publiques spécifiques supérieur à **200 000 euros sur les trois derniers exercices** *.

** Sont concernées les aides publiques de toute nature (subventions directes, mise à disposition de personnels ou de locaux, exonération de charges sociales ou fiscales...) attribuées par l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics ou l'Union européenne. Les aides dites de minimis dont le montant global par association est inférieur à un plafond de 200 000 euros sur trois ans sont considérées comme n'affectant pas les échanges entre les États et/ou insusceptibles de fausser la concurrence.*

Fait à le

Signature du président ou du représentant légal
(et cachet de l'association)

(1) Cocher la case correspondante.

ASSOCIATIONS SPORTIVES

SAISON 2016 / 2017 OU ANNÉE 2017 TABLEAU DES LICENCIÉS / ÉQUIPES ENGAGÉES

LICENCIÉS					ÉQUIPES ENGAGÉES		
Catégories	Total	Perpignan	Pyrénées-Orientales	Hors département	National	Régional	Département
Vétérans							
Seniors							
Juniors							
Cadets							
Minimes							
École de sport							
TOTAL des licenciés							

MONTANT DES COTISATIONS EN €		MEMBRES NON LICENCIÉS	
		Nombre	Montant des cotisations en €
Vétérans			
Seniors			
Juniors			
Cadets			
Minimes			
École de sport			

Qualité	Centre de formation :	OUI	NON
Dirigeants			
Accompagnateurs			
Membres bienfaiteurs			
Membres d'honneur			
Autres (à préciser) :			
Si oui préciser la catégorie :			
Nombre d'enfants			

ABRÉVIATIONS

DDCS : Direction départementale de la Cohésion sociale

DIRECCTE : Direction régionale de l'Entreprise, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

CDC : Caisse des dépôts et consignations

DRAC : Direction régionale des Affaires culturelles

CAF : Caisse d'allocations familiales

CNAF : Caisse nationale d'allocations familiales

FAS : Fonds d'action sociale

JO : *Journal officiel*

